



Les Politiques Linguistiques et Didactiques au Nigeria : Une Analyse Critique

Mbey, E. Gregory

Department of Modern Languages and Translation Studies
University of Calabar, Calabar-Nigeria

gregmbey@gmail.com

gregmbey@unical.edu.ng

Résumé

Cet article scrute le grand débat qui persiste autour de l'épineuse question des politiques linguistiques et didactiques au Nigeria. Il explore les trois principales écoles de pensée qui s'opposent sur la question. La première école estime qu'il n'existe point de politiques linguistiques mais plutôt, des politiques didactiques lisibles sur un certain nombre de textes officiels. La seconde école prend le contre pied de la première, fondant son argumentaire sur certaines provisions de la Constitution de l'Etat Nigérian, la politique linguistique stipulée par la politique didactique National (*National Policy in Education* -NPE) et d'autres textes utiles, qui semblent concorder avec la thèse de l'existence de politiques linguistiques et didactiques qui seraient vulgarisées par l'Etat. La troisième école de pensée se veut plutôt spéculative, prudente et hésitante. Elle avance la thèse d'une politique linguistique en gestation ou en pleine mutation/définition. Selon cette école, les faits glotopolitiques palpables se rapportant par exemple au grand débat politique sur la langue au Nigeria sont assez indicatifs d'une réflexion à rebondissements, mais féconde et d'une recherche (hardie et assez systématique) de réponses sur le statut que devrait avoir les langues en présence au Nigeria. Cet article, dans son exploration, revisite les textes sur lesquels s'appuient les différentes écoles de pensée et relève en conclusion que les textes régissant l'enseignement et le développement des langues dans le pays ont quelques trous et lacunes et de se fait alimentent certaines ambiguïtés. Aussi, la question de savoir s'il existe vraiment de politiques linguistiques au Nigeria reste sujet à confusion et à controverse.

Mots Clés : Politique Linguistiques et Didactique, Langues Étrangères, Langues Nationales

Introduction

Il a toujours été d'une nécessité impérieuse pour chaque pays du globe d'orienter l'enseignement des langues dans son territoire, en préconisant des politiques linguistiques et didactiques solides, réfléchies et intelligentes. Ceci est, évidemment, dû au fait que la langue et la communication sont deux des facteurs les plus importants du processus d'apprentissage et de développement dans tout pays. Dans son *Rapport Mondial de Suivi sur l'Éducation pour tous de 2005*, l'UNESCO (2004) stipule par exemple que le choix de la langue d'enseignement et la politique linguistique pratiquée dans les écoles jouent indiscutablement un rôle essentiel dans l'efficacité de l'éducation. Dans la même lancée, Adama et Glanz (2010 :4) reprennent l'observation de l'Association pour le Développement et l'Éducation en Afrique (ADEA) selon laquelle, le facteur linguistique est un des facteurs de qualité les plus déterminants dans l'éducation des jeunes et le développement économique d'un pays. Ceci montre toute l'importance des politiques linguistiques dans la croissance socio-économique et politique d'un pays et la nécessité de les définir avec beaucoup de tact et de sagesse.

Les politiques linguistiques et didactiques –devant guider la planification linguistique et l'harmonisation des pratiques didactiques (en ce qui concerne l'enseignement des langues dans le pays) – sont généralement informées et justifiées par des faits sociolinguistiques (glotopolitiques), sociopolitiques et ethnolinguistiques comme par exemple le contact des langues, le poids des langues en présence dans le pays, la sous-région et même au niveau mondiale, les déclarations utiles et engageantes des politiques sur la langue, entre autres considérations. Pour être efficace, elle doit être définie dans ses objectifs comme dans ses moyens d'action. Elle doit aussi être soumise à une évaluation constante et systématique. Cette évaluation constitue une véritable régulation de son action (le politique linguistique) et représente l'instrument principal des nécessaires

corrections de ses trajectoires. A ce sujet, Porcher (2001 :14) relève un certain nombre de ces caractéristiques :

Une politique linguistique possède une caractéristique fondamentale elle doit être adaptable aux circonstances, aux contextes, et à leurs changements, dans une fidélité des objectifs de long terme. Le monde se transforme en effet, les priorités sont à moduler sans cesse, des enjeux inédits apparaissent. La mise en œuvre d'une politique linguistique rigoureuse c'est l'articulation, aussi précieuse que possible, de ces différents paramètres.

C'est selon ces préalables que la définition concrète d'une politique linguistique ne peut qu'être un impératif pour la Nigeria. D'ailleurs, elle paraît attirer une attention considérable de l'opinion publique nigériane (surtout de la classe des linguistes et didacticiens des langues) et il ne serait point incongru de prétendre que l'état nigérian continue de ménager des efforts assez visibles et considérables (bien que relativement insuffisants) dans ce sens.

Quel que soit les appréciations des uns et des autres sur cette question, il reste clair, qu'on est souvent, en tant que linguiste ou observateur averti, tenté de se poser d'innombrables questions – chacune ne manquant de pertinence – touchant à l'existence concrète et indisputable d'une politique linguistique au Nigeria. Existe-t-il vraiment de politiques linguistiques dans le pays ou plutôt - et à regret -, un « simulacre » de politiques linguistiques ? Si de tels outils de planification linguistiques existaient-elles, pourquoi l'interminable débat politique sur la langue persiste-il dans le pays ? Ce débat serait-il l'évidence incontestable que la philosophie linguistique de l'état nigérian est très critiquable, inadaptée, contestable et vouée à une révision probable et perpétuelle ? Voici autant de questions auxquelles

le présent chapitre tente d'apporter quelques éléments de réponses. Mais avant d'aborder ce questionnement et tenter d'y apporter des pistes de réponses, il serait important de comprendre plus amplement certains concepts capitaux intervenant dans notre réflexion. Il s'agit là des trois concepts de politiques linguistiques, politiques didactiques et planification linguistique.

Clarifications conceptuelles

La politique linguistique d'un pays peut être définie comme l'ensemble des grands choix politiques effectués par l'Etat en matière de rapport entre les langues et la société. Elle est, dans la plus part des cas, exclusivement le fait de l'Etat, qui seul a le pouvoir et les moyens de passer des choix politiques formulés théoriquement sur le papier – stipulés pas des outils tels que les textes officiels - au stade de la planification, c'est-à-dire la mise en pratique des ces choix politiques dans tout le territoire national. Néanmoins, outre l'état, des acteurs secondaires tels que des entités officielles ou des communautés spontanées motivées par le souci de préserver ou développer la ou les langue(s) et la culture du pays auquel appartiennent ces acteurs sociopolitiques. Dans une même veine, Porcher (2001 :16) définit l'établissement d'une politique linguistique comme un acte « volontariste » ayant une panoplie d'implications politiques et technologiques.

Le volontarisme suppose que des décisions soient prises, qui, elles, sont d'abord proprement politiques et ensuite technologiques. La première décision a prendre, une fois les objectifs affirmés et éclairés, consiste a dégager des priorités, a les hiérarchiser, puis a fixer les modalités de l'action, qui ont a articuler le court et le long terme. Il n'y a pas de politique linguistique a long terme, en effet, sans détermination de buts a atteindre a long terme : c'est celui-ci qui détermine le court

terme, et non l'inverse, comme cela se produit trop souvent.

Ceci dit, la politique linguistique est intimement liée à la planification linguistique, la dernière étant la mise en pratique de la première (Eyeang 2011 ; Porcher 2001 ; Calvet 1996). Ouane et Glanz (2010 : 6) soulignent la symbiose entre les deux phénomènes lorsqu'elles présentent la philosophie linguistique d'un état comme étant un processus englobant le choix des langues, leur reconnaissance et la définition de leurs places respectives dans le system éducationnel, le développement de leur potentiel expressif, ainsi que leur accessibilité au grand public.

La politique linguistique est donc une décision politique, sensée toujours servir les intérêts supérieurs de la communauté et de la nation toute entière, du moins, dans une situation idéale. C'est d'elle que naît la panoplie de concepts tels que la langue officielle (langue d'administration, d'éducation, des medias de la diplomatie etc), les langues tolérées, la deuxième langue officielle, entre autres. La définition d'une politique linguistique est un exercice délicat et assez titanesque. Pour qu'elle soit assez crédible et légitimée, elle doit être ancrée dans des éléments et ressources issues de la didactique des langues, des sciences de l'éducation, et de la sociolinguistique. Elle doit également s'éclairer des résultats découlant de recherche en économie de langue. Ces recherches en principe s'appuient principalement sur la nécessité d'intégrer les atouts économique dans l'élaboration des

politiques linguistiques et éducatives dans un pays qui soit est plurilingue ou dans lequel les langues étrangères sont apprises (Owoeye 2010 :58). Ainsi, l'instauration d'une politique linguistique, ainsi que la planification linguistique doit intégrer « l'investissement » comme paramètre primordial. Comme Porcher (2001 :17) le souligne brillamment, « il y a des paris à prendre, des études de marches a conduire, des pertes momentanées a assumer dans l'espoir de bénéfices ultérieurs, des publics nouveaux a identifier ». Tout en

reconnaissant les difficultés inhérentes aux deux exercices, Grin (1997 :176) s'appesantit sur certaines des grands repères de l'exercice de la formulation de politique linguistique et de planification linguistique,

Dans le cas de la politique d'enseignement des langues, nous avons besoin d'informations et d'analyse, sur les questions suivantes : quelles langues faut-il enseigner ? Jusqu'à quel niveau de compétence faut-il enseigner ? Pour quelles raisons ? et a quel coût ? Les analyses les plus élaborées, par exemple en didactique des langues ne répondent pas ces questions.

Tout ceci concoure à la thèse selon laquelle il faut rassembler une avalanche de ressources par le biais de la recherche et les tester. C'est pourquoi, se référant à l'établissement de la politique linguistique du Nigeria, Mokwenye (2007 :117) présente cette quête de données et ressources au travers de la recherche dans le domaine de la linguistique comme un des grands défis de l'Etat Nigérian. Il reprend et analyse la recommandation d'Ashiko selon laquelle la méthode la plus démocratique d'arriver à la conception d'une politique linguistique plausible pour le pays serait de donner les mêmes chances de développement à toutes les langues et d'observer leur niveau de performance dans le territoire national pour enfin pouvoir déterminer le statu à conférer à chacune d'entre elles. « *allow all the languages in Nigeria to perform freely in our multilingual setting and eventually find their levels* ». Toutefois, nuancant ces propos, Mokwenye (2007) critique cette position, et reconnaît qu'une telle démarche aurait non seulement de très lourdes conséquence financières, elle est parait non-réaliste et utopique.

Controverse sur la question de l'existence d'une politique linguistique au Nigeria

Trois principales écoles de pensée s'affrontent invraisemblablement sur cette question. La première réfute l'existence d'une politique linguistique sur une base pragmatique. Cette école fonde sa position sur l'inexistence apparente d'un texte officiel portant le titre de « politique linguistique du Nigeria », exclusivement consacré à une telle politique et définissant clairement (de manière tranchée), les choix de l'Etat nigérian sur les langues. Notons à ce niveau que les textes souvent cités comme apportant des éclairages sur la politique linguistique du pays laissent paraître quelques ambiguïtés (Mohammad 2005 ; Noah 1999). La Constitution Nationale par exemple ne reconnaît pas officiellement (expressément) l'anglais comme première langue officielle de la fédération. Pourtant plusieurs se réfèrent aux dispositions constitutionnelles pour catégoriser la langue anglaise comme telle. Mokwenye (2007 :114) épouse quelque peu cette thèse. Dans son article intitulé « *The Language Question in Nigeria : Still Searching for an Answer* », il remarque que l'absence d'un texte exclusivement consacré à la question des politiques linguistiques pousse plus d'un observateur à fouiller dans des sources secondaires pour avoir des éclairages sur la question.

We cannot pin-point one particular document which is solely devoted to Nigeria's language policy as such. It is thanks to the National Policy on "Language in Education" that we are able to identify the country's language policy.

Nous ne pouvons pointer du doigt aucun document précis qui soit exclusivement consacré à la politique linguistique du Nigeria en tant que telle. C'est grâce à la Politique Nationale sur « les Langues dans l'Education » que l'on peut identifier la politique linguistique du pays. (Notre traduction)

La Politique Nationale d'Éducation (*National Policy on Education*) est ici considéré « plus ou moins à défaut » comme une expression implicite de la politique linguistique. Ceci dit, à l'absence de textes statuant exclusivement sur la politique linguistique nationale, on est obligé de faire recours à des sources plus ou moins « indirectes ». Au vu de tout ceci, il n'est pas incongru, d'observer qu'un texte exclusivement consacré à la question aurait certainement eu le mérite de mieux (de manière plus détaillée) et explicitement définir les choix politiques de l'Etat en matière des rapports entre les langues et la société nigériane (la politique linguistique du pays).

La deuxième école de pensée ne voit aucune ambiguïté : les textes officiels comme la Politique Nationale sur l'Éducation, la Constitution Nationale Nigériane et d'autres documents comme la déclaration d'Abacha de 1996 sont des sources authentiques et utiles exprimant clairement la politique linguistique du Nigeria. Mohammad (2005 : 109) fait partie de cette école de pensée. Dans son article intitulé « *L'Enseignement du français en situation plurilingue : le cas du Nigeria* », il présente ces textes officiels, surtout le *National Policy on Education* –qu'il interprète comme « instance nationale de la politique éducative du pays – comme des sources de renseignement fiables éclairant sur tous les choix politiques de l'Etat Nigérian en matière de politique linguistique. Pour lui cette politique est lisible sur les nombreuses provisions de ces documents qui font directement référence aux langues. Pour mieux expliciter sa position, il relève un extrait du *National Policy on Education* qui selon sa traduction révèle toute la vocation de ce texte officiel à remplir les fonctions de politique linguistique par implication. L'extrait qu'il reprend et traduit dit «cette politique linguistique est consciente des besoins langagiers des nigériens d'acquérir une langue majeure et internationale de science, de commerce, d'industrie, de technologie et de la diplomatie [le français] ». Dans la même lancée, Onyemelukwe (2002 :45) interprète le *National Policy in Education* comme une expression de la politique linguistique du pays. En faisant référence a ce texte, elle déclare qu' :

Au moment où la globalisation du monde multiplie les échanges dans tous les domaines: économique, politique, commercial, culturel., le Nigeria reconnaît aussi l'importance de parler plusieurs langues. Ceci se fait sentir à travers sa politique linguistique nationale qui recommande l'enseignement et l'apprentissage de plusieurs langues dès le niveau primaire

La troisième école de pensée avance la thèse d'une politique linguistique relativement en gestion ou plutôt de nature temporaire, qui serait en pleine mutation. Cette école interprète le grand débat politique sur l'épineuse question de la langue dans le pays – débat que nous scruterons plus amplement dans le chapitre suivant - comme une très visible étape préliminaire de l'édifice par l'Etat Nigérian d'une politique linguistique réfléchie et plus adaptée aux besoins linguistiques du peuple. Awoyemi (2011 :39) par exemple paraît suggérer que l'établissement d'une langue nationale (*National language*) serait un projet en cours. Ce qui impliquerait que les trois langues reconnues présentement dans le pays comme nationales (le haoussa, l'igbo, et le yorouba) ne jouiraient, selon lui que d'un statu temporaire et pourrait être redéfinies ultérieurement au profit d'une qui pour l'instant serait inconnue. Awoyemi (2013 :35) observe à ce sujet que.

Nigeria has been searching for a national policy relevant to her needs. In such a nation that strives for unity in diversity, her citizens can find this unity in a national language. Linguists, backed by theories, agree that the language we speak influences our thinking and consciousness. If this is so, then the answer to the question of persistent and

unending conflicts, which have characterized Nigeria since independence, can be traced to language.

Le Nigeria est depuis a la recherche d'une politique linguistique utile a ses besoins. Dans une nation comme celle-ci qui recherche une unité dans la diversité, ses citoyens ne peuvent trouver cette unité que dans la diversité. Les linguistes, soutenus par des théories s'accordent a dire que la langue que l'on parle affecte notre façon de pensée et notre conscience. Si cela est vrai, alors la réponse aux persistants et interminables conflits qui ont caractérisé le Nigeria depuis l'Indépendance peut être trouvée dans la langue.

Awoyemi (2013) pense qu'un tel projet d'établissement d'une (nouvelle) langue nationale devrait s'inspirer des grande mutations en cours dans les domaines de technologie de l'information et de la communication (TIC's) –par exemple l'émergence de la langue de l'internet - pour pouvoir mesurer et surmonter les défis que cela (l'édification d'une langue nationale) comporte.

Bearing in mind the role of the Nigerian government in facing challenges of evolving a National language, it is necessary that the study of the emergence of the language of internet might provide insight into how this can be achieved. Ne perdant de vue les efforts du gouvernement nigérian dans l'optique de surmonter les défis associés au processus d'établissement d'une langue nationale, il

est nécessaire qu'une étude sur l'émergence de la langue de l'internet lui apporte des éclairages de plus sur comment atteindre cet objectif. (Notre traduction)

Ces propos porteraient à croire que la définition d'une langue nationale (un aspect important de la politique linguistique) serait encore en gestation. Ainsi les provisions constitutionnelles faites juste là sur la question ne seraient que des mesures temporaires et des expérimentations linguistiques. Les observations implicites ou explicites des uns et des autres relevées ci-avant sont révélatrices d'un fait assez remarquable : il existe une controversé notoire sur l'existence d'une politique linguistique du Nigeria, bien définie et expressément contenu dans un document qui lui soit entièrement consacré. Nous voulons toutefois croire qu'il en existe une qui, - bien que pas nommée comme telle par un texte officiel -, soit guide d'une planification linguistique que l'on peut clairement percevoir dans le pays. Pour se rassurer que cette politique existe bel et bien, il faudrait peut être scruter de manière critique les textes tels que la Constitution de l'Etat Nigérian, la Politique Nationale d'Education, et la déclaration d'Abacha qui semblent apporter quelques éclairages à ne point sous-estimer sur la question.

Que dit la Constitution nigériane sur les langues ?

Un certains nombre d'articles de la Constitution Nigériane abordent – beaucoup plus - indirectement le sujet des langues. Ces articles, en l'occurrence les articles 35, 55 et 97, définissent dans une certaine mesure le statut conféré par l'Etat à quelques langues présentes dans l'espace sociolinguistique du pays. C'est sur la base de ces dispositions constitutionnelles qu'on peut implicitement catégoriser en trois les langues présentes au Nigeria : la langue officielle (l'anglais), les langues nationales (au nombre de trois à savoir l'igbo, le haoussa et le yorouba), les langues « tolérées » (le reste de langues indigènes du pays) (Balogun 2011 ; Mohammad 2005)

Dans son article 55 par exemple, la Constitution reconnaît et identifie quatre langues en lesquelles les affaires de l'Assemblée Nationale devraient être conduites. Il s'agit principalement de l'anglais, mais aussi de l'igbo, du haoussa et du yorouba, pourvu que les mesures appropriées aient été prises à cet effet. Ceci, complique quelque peu le statut particulier de ces langues (surtout celui de l'anglais) et les met presque au même rang. Ceci n'est bien sûr pas sans être source de confusion. L'anglais n'est pas officiellement reconnue comme langue de la fédération, mais plutôt langue de l'Assemblée Nationale, aux côtés des trois langues nationales qui peuvent, si les dispositions sont prises, jouir de la même considération dans la conduite des affaires dans ladite Assemblée. Toutefois, l'anglais est langue de l'administration, langue des médias, langue d'éducation, langue des communications internationales et c'est donc beaucoup plus par inférence et implication que l'on lui confère le statut de première langue officielle du pays.

S'inspirant de l'article 97 qui permet à une chambre d'Assemblée d'utiliser en plus de l'anglais une ou plusieurs des langues parlées dans l'Etat où il se tient, Mohammad (2005 :107) fait état de ce statut l'anglais, de plus en plus ambigu. Il relève alors quelques conséquences notoires de cette ambiguïté :

La situation se complique au niveau des états. En effet, l'article 97 de la constitution permet à une chambre d'Assemblée d'utiliser en plus de l'anglais, une ou plusieurs langues parlées dans l'état car dit-il : « *les affaires de la Chambre d'Assemblée seront conduites en anglais mais la chambre pourra conduire ses affaires en plus de l'anglais, en une ou plusieurs langues parlées dans l'Etat, pourvu que cette mesure ait été approuvée par une résolution de la chambre* ». Depuis les années quatre-vingt, près d'une vingtaine

d'Etats ont rendu le haoussa langue co-officielle avec l'anglais, quatre l'ont fait avec le yorouba et quatre avec l'igbo dans la région du Sud-est.

Dans l'article 35, la Constitution semble donner libre cours à toutes les langues (modernes comme indigènes) de la fédération dans le domaine judiciaire lorsqu'elle stipule que toute personne en arrestation ou détenue devrait être informée par écrit dans la langue qu'elle comprend, des faits de son arrestation ou de sa détention. Ceci implique que dans le domaine judiciaire, même la langue maternelle de l'inculpé pourrait être utilisée pendant son procès.

De toute évidence, la Constitution nigériane a l'apparence d'un instrument qui prône indirectement l'hégémonie ethnolinguistique de certaines communautés considérées numériquement et culturellement plus dominantes que les autres. Sur ce point, elle a depuis sa promulgation été sujette à des critiques acerbes de la part de politiciens et linguistes. Elle ne ménage pas de manière crédible et plausible les minorités. Comme plusieurs observateurs l'auraient remarqué, ces langues minoritaires sont pratiquement oubliées par la Constitution. Ceci est révoltant pour leurs défenseurs - toujours des plus inspirés - sur la scène politique. La démarche de l'Etat par cette constitution est donc vue comme une démarche visant l'extinction des minorités ethnolinguistiques. (Noah 1999, Egudu 1999 ; Asobele 1999, Ashiko 2003). Nous reviendrons plus amplement sur ce sujet dans le chapitre suivant consacré au grand débat politique sur la question de la langue.

Que dit le *National Policy in Education* sur les langues

Ce texte apporte lui aussi des éclairages sur la politique linguistique du pays. Il donne des précisions sur les choix des langues dans le système éducatif du pays. *Grosso modo*, il reconnaît l'anglais comme langue principale d'éducation à partir de la quatrième année du primaire. L'anglais garde ce statut pendant le reste du cursus scolaire de l'enfant. Le texte semble aussi reconnaître les langues maternelles. Il

préconise l'enseignement en ces langues ainsi qu'en les langues de l'environnement immédiat de l'enfant, dans les trois premières années du primaire. Le document adopte les dispositions suivantes, en relation aux langues maternelles et de l'environnement immédiat de l'étudiant :

Government appreciates the importance of language as a means of promoting social interaction and national cohesion; and preserving cultures. Thus every child shall learn the language of the immediate environment. Furthermore, in the interest of national unity it is expedient that every child shall be required to learn one of the three Nigerian languages: Hausa, Igbo and Yoruba. (Federal Republic of Nigeria 1998:9)

Le gouvernement reconnaît l'importance de la langue en tant qu'outil de promotion des interactions sociales, de cohésion nationale et de préservation des cultures. Ainsi, chaque enfant apprendra la langue de son environnement immédiat. De plus, pour des raisons de facilitation de l'unité nationale, il est bien que chaque enfant apprenne une des trois langues nigérianes : haoussa, igbo et yorouba. (Notre traduction)

Force est de remarquer que le texte reconnaît les langues indigènes nigérianes comme faisant partie des langues d'éducation, ceci pendant les trois années du primaire. On peut citer ces langues parmi les langues de l'environnement immédiat de l'enfant. L'anglais est supposé remplacer ces langues maternelles à partir de la quatrième année.

La Politique Nationale sur l'Éducation qui pourrait aussi être vue comme politique didactique du pays, ne reconnaît que deux langues étrangères (l'anglais et le français). Ceci constitue sans une des faiblesses du document. Au sujet du français, elle stipule que :

For smooth interaction with our neighbours, it is desirable for every Nigerian to speak French. Accordingly, French shall be the second official language in Nigeria, and it shall be compulsory in schools (FRN, 1998: 9)

Pour une interaction avec nos voisins, il est désirable que chaque Nigérien parle le français. Ainsi, le Français sera la deuxième langue officielle du Nigeria, et sera une matière obligatoire dans les écoles. (Notre traduction)

Il est argué que cette disposition est connexe à la déclaration d'Abacha de 1996 rehaussant le statut de la langue française et annonçant une série de mesures pour réhabiliter la langue dans le pays. Dans cette déclaration, Abacha justifie le choix du français comme stratégie idéale devant faciliter l'intégration sous-régionale des Nigériens avec leurs voisins qui pour la plus part sont francophones.

Le fait que la Politique Nationale sur l'Éducation ne donne d'attention qu'à deux langues (l'anglais et au français) est critiquable sur plus d'un point ; le plus important desquels, elle constitue un outil plutôt exclusiviste de planification linguistique. Elle ne donne de chance d'enseignement et d'expansion qu'à peu de langues, contrairement à ce qu'on peut observer dans de nombreux pays africains qui, conformément aux mutations en cours dans le monde (la globalisation et la pertinence du multiculturalisme), ouvrent les vannes à une multiplicité de langues dans leurs politiques linguistiques et planification linguistiques. Certains pays comme le Cameroun et le

Gabon par exemple, ont plus d'une deuxième langue officielles (Essoh 2014 ; Eyeang 2011).

La Constitution Nationale et la Politique Nationale sur l'Éducation donnent d'amples éclairages sur les choix politiques de l'État Nigérian, en matière de politiques linguistiques et didactique. Il est donc clair que le Nigeria ne fonctionne pas sans politique linguistique. La controverse sur l'existence de politiques linguistiques et didactique au Nigeria est donc un faux débat. Toutefois, il est observable que la politique linguistique du pays a des faiblesses notoires, ce qui en partie sont la source de débat virulents dans la scène politique du pays. Il est peut être plus approprié de la considérer comme une politique devant subir des mutations intéressantes pour être plus adaptée a un monde en pleine mondialisation. Politiques et linguistes du pays s'opposent et s'attèlent a suggérer des voies d'amélioration et de perfectionnement de cette politique linguistique. Toutefois, toujours est-il que c'est un devoir herculéen de parvenir à une politique qui satisfasse tout les opinions de la nation. La question de la langue est terriblement politiser au Nigeria et à présent, il se tient un sérieux débat sur la question. Ce que nous scruterons dans le chapitre suivant.

Conclusion

Cet article a scruté le grand débat qui persiste autour de l'épineuse question des politiques linguistiques et didactiques au Nigeria. Il explore les trois principales écoles de pensée qui s'opposent sur la question. La première école estime qu'il n'existe point de politiques linguistiques mais plutôt, des politiques didactiques lisibles sur un certain nombre de textes officiels. La seconde école prend le contre pied de la première, fondant son argumentaire sur certaines provisions de la Constitution de l'État Nigérian, la politique linguistique stipulée par la politique didactique National (*National Policy in Education* -NPE) et d'autres textes utiles, qui semblent concorder avec la thèse de l'existence de politiques linguistiques et didactiques qui seraient vulgarisées par l'État. La troisième école de pensée se veut plutôt spéculative, prudente et hésitante. Elle avance la thèse d'une politique linguistique en gestation ou en pleine mutation/définition.

Selon cette école, les faits glotopolitiques palpables se rapportant par exemple au grand débat politique sur la langue au Nigeria sont assez indicatifs d'une réflexion à rebondissements, mais féconde et d'une recherche (hardie et assez systématique) de réponses sur le statut que devrait avoir les langues en présence au Nigeria. Cet article, dans son exploration, a revisité les textes sur lesquels s'appuient les différentes écoles de pensée et relève en conclusion que les textes régissant l'enseignement et le développement des langues dans le pays ont quelques trous et lacunes et de se fait alimentent certaines ambiguïtés. Aussi, la question de savoir s'il existe vraiment de politiques linguistiques au Nigeria reste sujet à confusion et à controverse.

Références Bibliographiques

- Ade Ojo. (1993) Discours d'accueil du directeur du village français du Nigeria, Stage de recyclage pour professeur de français au secondaire du Nigeria, Lagos,.
- Asobele, Timothy J. (1999). *Le Français au Nigeria : Une Cartographie dynamique*. Lagos : Printview Publishers.
- Asobele, Timothy J. (2004). "Prologomena to a legislation or official languages act in Nigeria with particular reference to French language", *Francophone heritage in Africa*. Ibadan: Promocomms Limited: 183-207.
- Awoyemi, Taye (2013). « Emergent Trends in English Usage : Language and the Internet » in *International Journal of English*. 1(2): 33-40.
- Bariki, O. (1999). « Le français au Nigeria : historique, statut et importance » in Nnoruka, M (éd) *Cours de langue et de littérature française*, Ilorin : Département de langues vivantes européennes.
- Bonchuck, Michael O. (2010). "Cross-Border languages: an Analysis of the Potentials of Cross-Border Languages for Integration of the Nigerian-Cameroon Borderlands" in *Calabar Studies in languages (CASII)*, 16(1): 309 – 337.
- Dornyei, Zoltan. (1998). Motivation in Second and Foreign Language Learning. In *Language Teaching* 31(1): 117-135.

- Egbokhare, Francis. (2001) "The Nigerian linguistic ecology and the changing profiles of Nigerian pidgin", Igboanus, H. (ed) *Language attitude and language conflict in West Africa*, Ibadan: Enicom Publishers.
- Egudu, R. N. (1999). 'The Irreplaceable Tongue : Its Fate in Nigeria'. *Keynote Address Delivered at the 9th Biannual Conference of Modern Languages Association of Nigeria (MLAN) held at the University of Benin City, 10th – 13th February.*
- Ekpang, Joseph (2008) "Globalization and Cultural Imperialism: The Nigerian Experience", in *West African Association for Commonwealth Literature and Language Studies*. 2(2): 1-17.
- Essoh, Ndobu Eugenie G. (2012). La Influencia de los Fonemas Consonanticos Palatales del Latin Vulgar en el Sistema Fologico del Espanol y del Frances Antiguo : Caso de *Peregriantio Aetheriae (1887), del Poema de Moi Cid (1984) y de la Cantieme de Sainte Eulalie (881)*. Master Thesis Defended in the Department of Iberian, Iberian-American and Italian Languages, Literature and Civilization, University of Yaoundé 1, Cameroon.
- EUROPE DIRECT (2010). *Comment apprendre des Langues*, Luxembourg : Office des publications de l'Union Européenne.
- Eyaeang, Eugenie and Makaya, J.b. (2001). Trajectoires Sociolinguistiques des Migrants Equato-Guinéens a Libreville. *Plurilinguismes*. 8(1) : 119-136
- Eyeang, Eugenie. (2011). Analyse Sociolinguistique de l'Espagnol Enseigné dans le Système Educatif Gabonais, in *Education et Sociétés Plurilingues*. 30(1): 81-94.
- Federal Republic of Nigeria (2004). *National Policy on Education (4th Edition)*. Lagos: NERDC.
- Jurisevic, Mojca and Pizorn, Karmen. (2013). Young Foreign Language Learners' Motivation- A Slovenian Experience. In *Porta Linguarum*, 19 (1): 179- 198.

- Kiju, M. (1999). "Language Endangerment, An Appraisal of Non-Major Languages" in Northern Nigeria in Amenajo and Bleambo (Eds) *Language Endangerment and Language Empowerment in Nigeria : Theorie and Reality*, Vol. 1, Aba: National Institute of Languages: 37-49.
- Marcoux, Richard and Wolff, Alexandre (2011). *Aperçu sur Quelques Espaces Linguistiques dans le Monde*. Montréal : Centre Interuniversitaire des Etudes Québécoise, 2011.
- Mbey, Etete Gregory and Ajimase A. A. (2016). La Méthode Communicative et Les Langues Nigérianes: Quelle Langue Jouerait Mieux le Rôle de Langue Maternelle? Paper Presented at the 19th Annual Conference & A.G.M of the University French Teachers' Association of Nigeria (UFTAN), University of Uyo, Uyo, Akwa Ibom State. 6th – 10th November.
- Ministry of Education (2010). *National Curriculum for senior Secondary Schools*. Lagos : NERDC
- Mokwenye, Cyril O. (2005). "The Language question in Nigeria: still searching for an answer" *Calabar Journal of Liberal Studies*, Vol. 10, No 1, 2007: 112-128.
- Muhammad, Sadisu Mohammad (2005). "L'Enseignement du Français en situation plurilingue: le cas du Nigeria" *Revue de Sociolinguistique en Ligne (GLOTTOPOL)*, 6(103), 2005: 103-112.
- Nnenna, Nwosu and Opara, Carol (2001). « Le Nouveau statut du français au Nigeria : Quels cadres de références ? *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest*, No 1(4): 49-58.
- Noah, P. (1999). From Ethnic Marginalisation to Linguistic Cleansing : A contribution to the National language Question. *Proceedings of the 9th Biannual Conference of Modern Languages Association of Nigeria (MLAN)* held at the University of Benin City, 10th – 13th February.
- Nzuanke, Samson Fabien (2011). L'Economie politique de la diplomatie culturelle de la France au Nigeria. Thèse de Doctorat présentée au département de Lettres Modernes et Traduction, Université de Calabar, Nigeria.

- OCDE (2002). Equatorial Guinea. *Perspectives Economiques en Afrique*. Paris: OCDE/BAID: 171-182.
- Odey, Veronica (2010). FRE 224- Méthodologie d'Enseignement. *Lecture Note on French, Year Two, second Semester*. Akamkpa: Cross river College of Education, pp.51-78
- Offiong, Ani Offiong (2005). Language Interference: A case of Efik-English Bilinguals, in *West African Association for Commonwealth Literature and Language Studies*. 2(5): 37-53.
- Onyemelukwe, Ifeoma (2002). La Méthode Communicative et l'Elève de FLE en Contexte Multilingue (Nigeria) in *Education et Sociétés Plurilingues* 12(1) : 41- 50.
- Onyemelukwe, Ifeoma (2004). "The History of French in Nigeria: Four decades of Franco- Nigerian linguistic cooperation and national development" *The French language and literary creativity in Nigeria*. Zaria: Labelle Educational Publishers: 1- 37.
- Owoeye, Samuel Tuesday (2010). Recherche en économie des langues: Considérations préliminaires pour le français, in T. Ajiboye (ed) *Linguistique et Application Pédagogique*. Ibadan : Clean Slate Publisher:57-70.
- Ugot, Mercy (2005).The Sociolinguistic Problems of English in Nigeria. In *West African Association for Commonwealth Literature and Language Studies*. 2 (1): 21- 36
- Ugot, Mercy (2010). "English Language and the Mother Tongue interference: The Nigerian Perspective" in *West African Association for Commonwealth Literature and Language Studies*. 3(2): 21- 36
- Vallerand, Robert J. (2004). "Intrinsic and Extrinsic Motivation in Sport", in *Encyclopedia of Applied Psychology*, Vol. 2, 2004: 427- 435.
- Williams, M. (1994). Motivation in Foreign and Second Language Learning: an Interactive Perspective. in *Educational and Child Psychology*. 11(1): 77-84.